

Nombre de conseillers	. 43
En exercice	43
Présents à la séance	34
Pouvoirs	06
Fycusás	03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

N°2023-11-14 : REVERSEMENT DE LA TOTALITE DE LA RECETTE DE LA BILLETTERIE DE LA SOIREE « AQUA-TELETHON » AU PROFIT DU CALT

Le jeudi 23 novembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 10 novembre 2023.

Présents:

MARTIN Pierre-Yves **DJABALI** Sara ARNAUD Philippe **BEREZIN Serge** BOUDJEMAÏ Kaïssa **CARCREFF** Corinne CRALIS Christophe MANTEL Serge ATTARD Gérard **MONIER** Annick LAFARGUE Jean-Claude **COLLET Marie-Madeleine GUIMARAES Odette** MAUROBET Catherine MILOTI Donni **AOUATI** Kheireddine **BORDES** Roselyne DI IORIO Rina LE COZ Lucie MARKARIAN Olivier BITATSI-TRACHET Françoise **KOUCEM Yacine** MICONNET Olivier **JOLY Nathalie TRILLAUD Laurent HERRMANN Marie-Catherine CHASSAIN Clément** HODÉ Laurence AÏDOUDI Salem **BERNARD** Anne MOULINAT-KERGOAT Hélène **BARATTA Jean Pierre** PERRAULT Gérard **ROSSINI** Christel

Pouvoirs:

CARRATALA Henri à HERRMANN Marie-Catherine
MAKHLOUF Dounia à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LEROUX Pierre-Olivier à KOUCEM Yacine
FOURNIER Marine à MONIER Annick
ADLANI Myriam à BARATTA Jean-Pierre
DELERUELLE Quentin à DJABALI Sara

Excusés:

LE BLEGUET Marie-Thérèse HAMZA Ali BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame DI IORIO a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20231123-2023-11-14-DE Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023 Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur ARNAUD, rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023-07-28 du conseil municipal du 6 juillet 2023 portant sur la création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du centre nautique Roger Lebas.

Vu la réunion de la 2^{ème} commission permanente du jeudi 16 novembre 2023,

Considérant que le Centre nautique Roger Lebas organise le samedi 9 décembre 2023 une soirée « Aqua-Téléthon » qui comprend l'animation d'activités « aquagym, aquabike, aquacross »,

Considérant que l'association CALT (Collectif des associations livryennes pour le Téléthon) organise une programmation autour du weekend du Téléthon dans la Ville de Livry-Gargan les 8 et 9 décembre 2023,

Considérant que la Ville est attachée à soutenir chaque année cette mobilisation en faveur de la recherche.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Dit que la totalité des recettes liées à la soirée « Aqua-Téléthon » du 9 Article 1: décembre 2023 au Centre nautique Roger Lebas est reversée à l'association CALT (Collectif des associations livryennes pour le Téléthon), sise 8 avenue Léo Lagrange, 93190 Livry-Gargan.

Article 2: L'ensemble des crédits correspondants est inscrit au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 23 novembre 2023.

Pierre-Yves Maire de Livry-Gargan Conseiller départemental

Date de publication: 08/12/2023